

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « B »

Annonce n° 3095

974 - Réunion

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA
RÉUNION**

Modifications et mutations diverses

930 555 198 RCS Saint Denis de La Réunion.

M DEUX.

Forme : Société Civile Immobilière.

Activité : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : À titre principal : L'acquisition, la propriété, la prise à bail, la construction, la rénovation, la réhabilitation, l'administration, la gestion et l'exploitation par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, la location nue ou meublée de tous immeubles ou fractions d'immeubles, à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal, industriel, de bureaux, ou à usage mixte, l'exploitation de biens immobiliers en tant qu'hébergements meublés, notamment à usage d'habitation principale ou secondaire, de courte, moyenne ou longue durée, y compris sous forme de location saisonnière ou assimilée. À titre accessoire : La mise en valeur des biens sociaux par tous travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement, d'extension ou de reconstruction, la conclusion de tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, ainsi que l'octroi de toutes garanties, notamment hypothécaires, le prêt par la société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères cotées ou non-cotées, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social de la société, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport en compte courant ou de souscription d'obligations, la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou groupements, à prépondérance immobilière, dont l'activité se rattache directement ou indirectement à l'objet social, l'aliénation exceptionnelle des biens et droits immobiliers devenus inutiles à l'activité sociale, par voie de vente, échange ou apport, dès lors que ces opérations ne constituent pas des actes de commerce..

Commentaires : Modification de l'activité..